

Expédié à :

LA POSTE

SD : 86601458526120J

04351
47081
00602

Adresse de règlement:

EBRA MEDIAS
SERVICE RECOUVREMENT
10 RUE DE LA GUERLANDE
CS 30134 CHATENY LE ROYAL
71104 CHALON SUR SAONE CEDEX

SHBB
RUE ARISTIDE BERGES
73540 LA BATHIE

N°TVA: FR67941936528
IBAN : FR7611899002120002017874566 BIC : CMCIFR2A
BECM LYON

Votre Interlocuteur

MME Marie-Camille FREDERICH

MARIECAMILLE.FREDERICH@ebra.fr

N° TVA: FR28828030676
Votre N° client : 6334966

FACTURE N° PUB26230080058 du 17/08/2026 (REMPUB260802135)

Désignation	Qte	Montant tarif		TVA
Commande 025464976 Ordre 513084300 Annonces Judiciaires et Légales Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur Annonces légales et judic ledauphine.com - Savoie du 15-08-2 Justificatif numérique Logo Total hors taxes commande 025464976	4426 car	836,51	0,83 25,00 862,34	20,00 %
Total hors taxes facture				862,34 EUR

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
862,34	20,00 %	172,47	1 034,81 EUR

NET A PAYER

1 034,81 EUR

A compter du 1er juillet 2025, EBRA MEDIAS devient la régie publicitaire du Groupe EBRA en lieu et place des régies EBRA MEDIAS ALSACE, EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE-COMTE, EBRA MEDIAS RHONE-ALPES PACA et EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES.

Tous les règlements devront impérativement être effectués sur l'IBAN suivant : FR76 1189 9002 1200 0201 7874 566 CMCIFR2A.

Les éventuels chèques sont à envoyer à l'adresse : EBRA MEDIAS - CHATENY LE ROYAL - 10 RUE DE LA GUERLANDE - CS 30134 - 71104 CHALON SUR SAONE CEDEX en joignant le coupon à votre règlement.

Net à payer de 1 034,81 EUR, payable le 16/09/2026, net et sans escompte, par virement sur le compte : 11899 00212 00020178745 66 EBRA MEDIAS SERVICE RECOUVREMENT 71104 CHALON SUR SAONE CEDEX, en joignant le coupon à votre règlement. En cas de règlement par virement, merci de rappeler le numéro de compte client 6334966 et le numéro de la facture PUB26230080058.

Conformément à l'article L.441-10 du code de commerce applicable aux ventes entre professionnels, des pénalités de retard sont dues à défaut de paiement de facture à son échéance. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due de plein droit en cas de retard de paiement de la part d'un client professionnel, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire.

